

**Zeitschrift:** Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie = Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte

**Band:** 71 (1988)

**Artikel:** Rapport préliminaire sur la campagne de fouille d'Orbe-Boscéaz VD 1986

**Autor:** Flutsch, Laurent

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-117143>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Laurent Flutsch

## Rapport préliminaire sur la campagne de fouille d'Orbe-Boscéaz VD 1986

### 1. Introduction

Mandaté par M. Denis Weidmann, archéologue cantonal, l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'université de Lausanne a entrepris en 1986, sous la responsabilité du Professeur Daniel Paunier, une campagne de fouilles de deux mois sur le site de la villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz, dans le cadre de la construction de l'autoroute N9b Chavornay – Vallorbe.

Le plan du site de Boscéaz, célèbre depuis le siècle dernier pour ses mosaïques, est maintenant relativement bien connu grâce à la photographie aérienne<sup>1</sup>. L'établissement, tant par ses dimensions (enclos: 400 x 400 m; pars urbana: 200 x 100 m au moins) que par le luxe de ses aménagements (peintures murales, mosaïques, débris architecturaux exhumés lors de fouilles anciennes), représente l'un des plus importants ensembles résidentiels et ruraux de Suisse.

#### 1.2. Déroulement des travaux, objectifs et stratégie

L'intervention, à laquelle ont participé une trentaine d'étudiants<sup>2</sup>, a porté sur la façade principale de la pars urbana, en contrebas de la route cantonale aujourd'hui désaffectée, au pied des pavillons abritant les mosaïques 6–7 et 8 (fig. 1).

La fouille s'est déroulée du 14 juillet au 22 août, en deux temps: d'abord à l'est immédiat des pavillons, puis, une fois l'étendue des constructions romaines délimitée avec précision, en extension en direction du mur de terrasse.

L'intervention avait pour objectifs de mettre au jour la façade orientale du bâtiment B1 et de repérer le mur de terrasse qui apparemment limite la pars urbana à l'est. Entièrement située dans le vignoble du XIXe siècle, la zone considérée ne laissait que peu d'espoir de découvrir des sols d'occupation et des stratigraphies complexes. On envisageait donc une fouille relativement rapide, axée sur le dégagement de fondations et d'éventuelles canalisations.

### 2. Découvertes

Comme prévu, aucun sol d'occupation romain n'a pu être mis au jour, à l'exception de quelques lambeaux observés en coupe dans des tranchées, à l'est immédiat de la route cantonale, dans le bâtiment B4 (zone de fouille prévue pour 1987). Néanmoins, les structures repérées étaient beaucoup mieux préservées que prévu, grâce au fait que les murs avaient été édifiés avant l'installation de la terrasse (fig. 2 et 3).

Les interventions prévues en 1987 et 1988 devant compléter le plan des quelques structures mises au jour en 1986 et, en principe, permettre de les intégrer dans une stratigraphie complète, on se bornera ici à une description succincte des trouvailles, en évitant donc les interprétations chronologiques et les restitutions planimétriques invérifiables pour l'heure<sup>3</sup>.

#### 2.1. L'installation

##### 2.1.1. Le terrain naturel

Les dépôts de sables et graviers fluvio-glaciaires s'étendent sur l'ensemble de la surface fouillée. Ils se sont déposés dans une cuvette qui occupe approximativement le centre de la pars urbana: alors que la molasse a été mise au jour à une profondeur relativement faible (1,5 – 2 m) dans des tranchées aux extrémités sud et nord du chantier, les sondages profonds effectués notamment à l'est des pièces des mosaïques 6 et 7 n'ont pu l'atteindre. Les sables et graviers fluvio-glaciaires présentent à leur surface une forte contamination organique épaisse de 30 à 50 cm. Ce sol descend en pente douce de l'ouest vers l'est.

##### 2.1.2. Constructions antérieures

Un grand local de forme allongée, pourvu d'un sol de cailloutis très légèrement additionné de mortier (st 40), a été observé à l'est du pavillon III (fig. 4 à 6). Sur le sol, un foyer sommaire composé de deux tegulae cassées et une petite fosse circulaire tapissée de fragments de tuile et

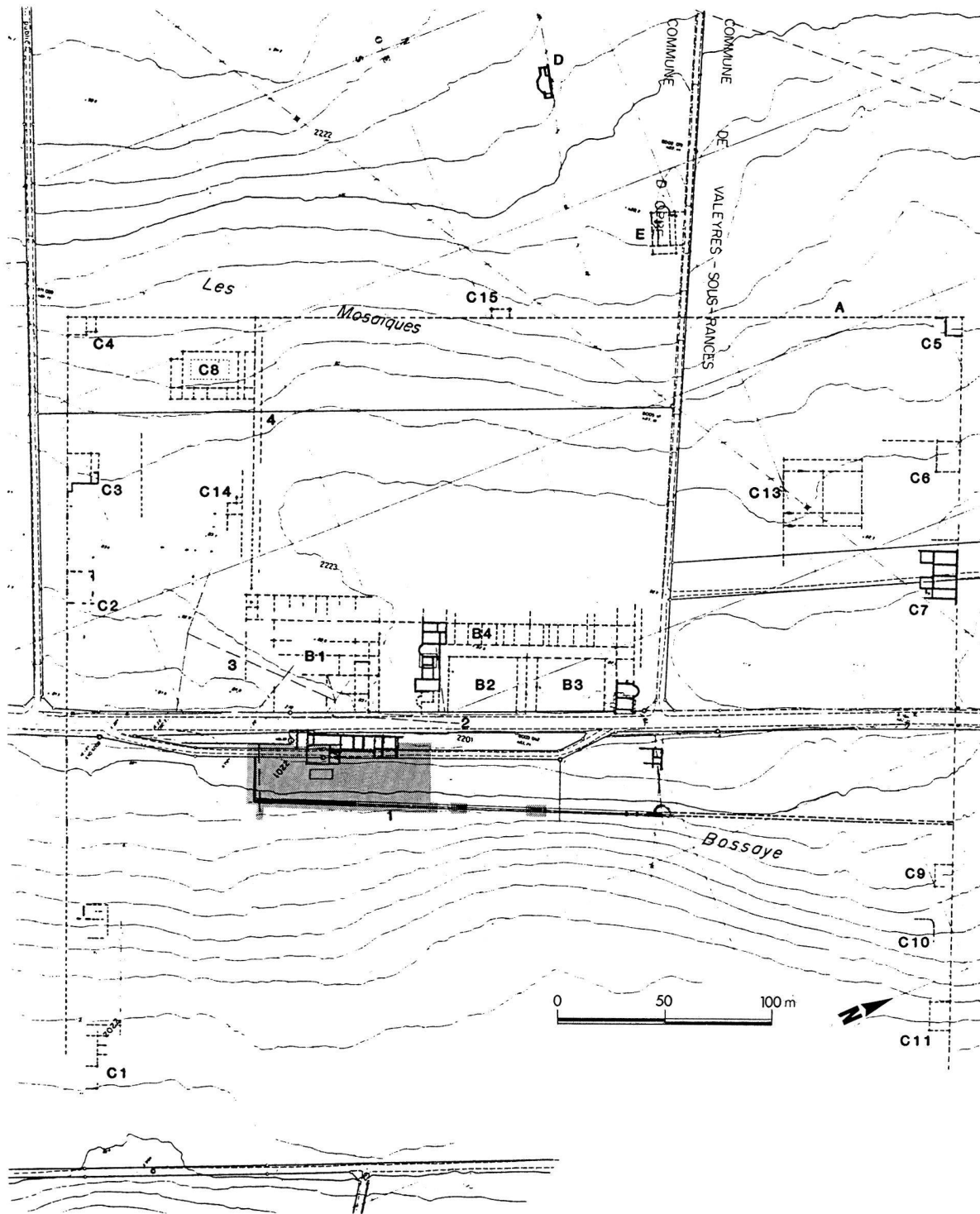


Fig. 1. Plan d'ensemble de la villa: en grisé, la zone fouillée en 1986.

présentant des traces de rubéfaction. Les parois de cette construction ont visiblement été arrachées avant la mise en place du remblai de la terrasse. Le rare matériel recueilli sur et dans le sol de cailloutis remonte à la fin du Ier siècle de notre ère. Ce bâtiment, dont le plan complet n'est

pas connu, pourrait correspondre, sinon à une étape de construction antérieure aux édifices principaux, à un «baraquement» de chantier, logement ou cantine des ouvriers.

Deux autres murs ne peuvent manifestement être rat-

tachés aux bâtiments principaux: le mur 35, conservé à l'état de trace ou parfois sur une assise de pierres irrégulièrement disposées, a semble-t-il été lui aussi arraché déjà à l'époque romaine; il est sans doute antérieur au bâtiment B1 et pourrait se rattacher au local décrit ci-dessus. Le mur 22, dont l'orientation n'est pas tout-à-fait conforme à celle des autres structures, présente une seule assise de pierres sèches. Il peut s'agir soit d'un solin ou d'un mur antérieur aux constructions B1, soit, ce qui est plus probable vu la faible profondeur de sa fondation, d'un muret postérieur voire d'une limite de vigne.

## 2.2. Le bâtiment B1

### 2.2.1. Niveaux de chantier

Dans la frange occidentale de la fouille, des niveaux de travail ont été observés à la surface du terrain naturel, aussi bien à l'est des pavillons III et IV (bâtiment B1) que devant la façade présumée du bâtiment B4; composés de mortier et de très nombreux éclats de taille, ils sont en relation évidente avec les murs mis au jour. Le fait que ces niveaux de chantier reposent directement sur le terrain naturel exclut la possibilité d'une construction en maçonnerie antérieure à ces emplacements. Une fine couche de terre très cendreuse, repérée par endroits sous le mortier des sols de travail, laisse supposer un brûlis partiel de la végétation immédiatement avant l'installation du chantier. A l'intérieur de la pièce de la mosaïque du char (fig. 3, D), le niveau de construction présente une grande quantité de mortier sur une épaisseur inhabituelle (20 – 30 cm), correspondant peut-être à une aire de gâchage.

### 2.2.2. Mode de construction des murs

A l'exception du mur de terrasse, tous les murs observés ont été fondés dans le terrain naturel, généralement en tranchée étroite, montés en élévation puis enfin remblayés jusqu'au niveau des sols de circulation. A titre d'exemple, le mur oriental de la pièce de la mosaïque du char (M29) a été remblayé sur une hauteur de 1.95 m, épaisseur de la mosaïque comprise.

Tous les murs de la façade orientale de B1, entre les pavillons III et IV, sont liés, excepté le mur bouchon 6, dont la position et l'aspect différent du mortier indiquent une mise en place postérieure (fig. 2).

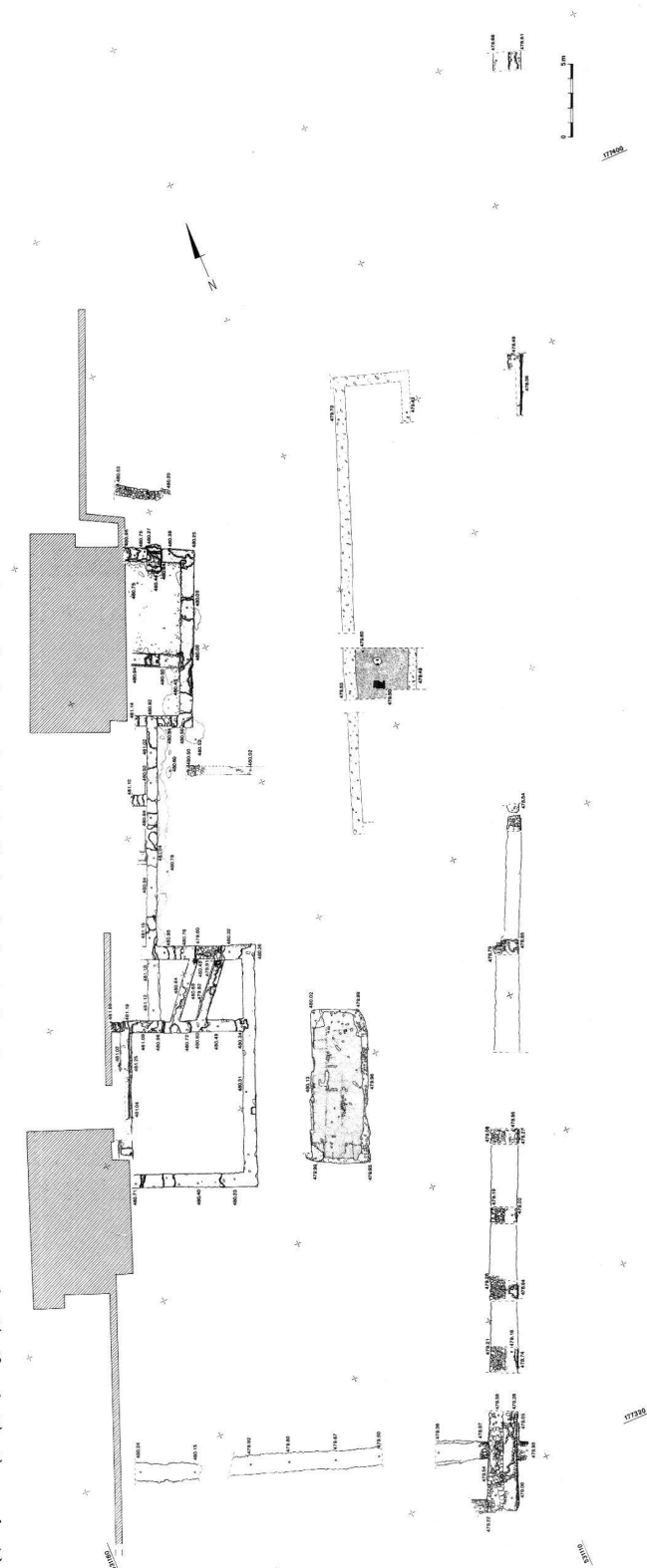


Fig. 2. Plan pierre-à-pierre des structures dégagées en 1986.

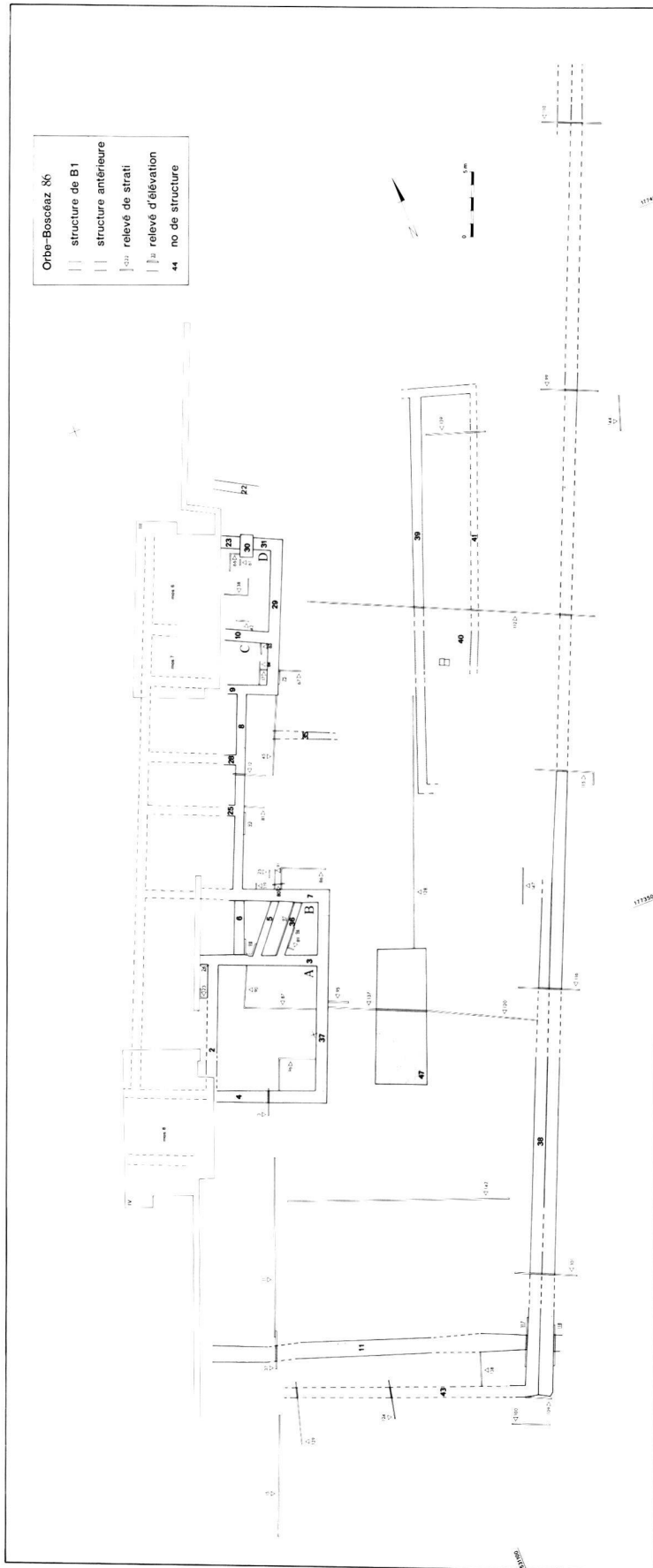


Fig. 3. Plan schématique des structures dégagées en 1986.

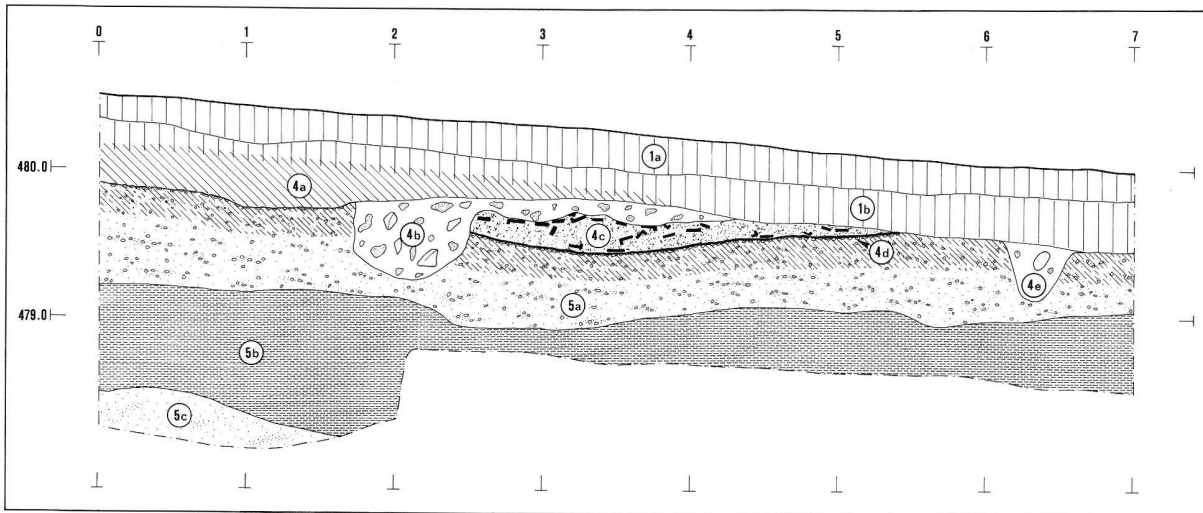


Fig. 4. D112. Coupe transversale du local antérieur à la terrasse, vue du sud. 1a Humus; 1b terre à vigne; 4a remblai de la terrasse; 4b sable, pierres et mortier: récupération du mur 39; 4c terre très cendreuse, fragments de tuiles: destruction du local antérieur; 4d sol de cailloutis et mortier (st 40); 4e terre sableuse, pierres, traces de mortier: récupération du mur 41; 5a sables et graviers à matrice limoneuse, contaminés organiquement dans la partie supérieure; 5b limon argileux brun-rouge; 5c sables.

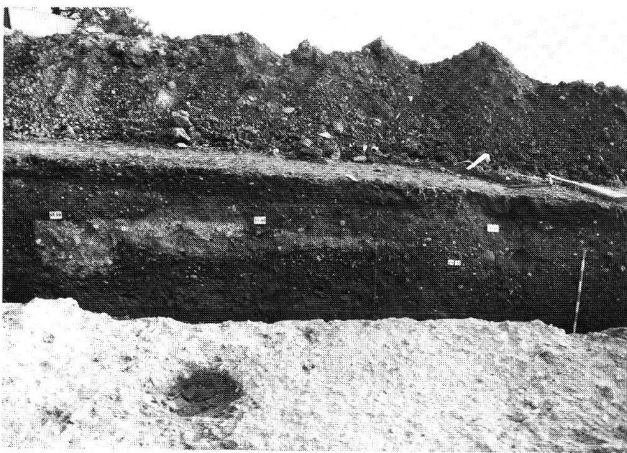


Fig. 5. Vue du sol (st 40) et de la coupe du local antérieur à la terrasse. Vue du sud.

### 2.2.3. L'égoût

Une importante canalisation d'évacuation des eaux a été mise en évidence au sud du chantier. Orientée ouest-est, elle descend vers la plaine parallèlement à la pente du terrain naturel (fig. 7). Il s'agit d'une canalisation voûtée en maçonnerie, construite en tranchée dans les fluvio-glaciaires et dont le fond – du moins aux endroits où la structure a été coupée – est implanté directement dans la molasse. Les piédroits de l'égoût ont, à l'évidence, été bâtis en tranchée étroite, la voûte en tranchée large (fig. 8).

Le fond du canal ne présente aucun dispositif étanche tel que tegulae ou mortier de tuileau; il s'agit d'un simple



Fig. 6. Le plan du local antérieur à la terrasse a été complété en suivant à la pelle mécanique la trace très visible des murs récupérés; ici, le mur 40, vu du sud.



Fig. 7. Vue d'un tronçon de la canalisation d'égout (st 11). Vue de l'ouest.

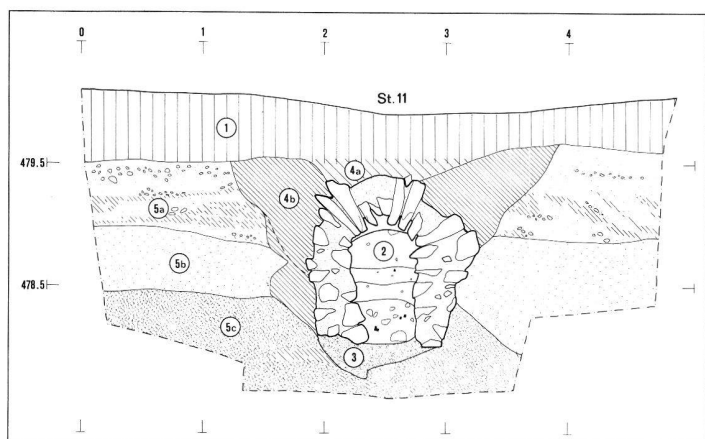


Fig. 8. D108. Coupe de l'égout (st 11), vue de l'ouest. 1 Humus et terre à vigne; 2 dépôts successifs fixés après l'abandon des installations; de bas en haut: limon sableux et cailloux, sable limoneux organique, argile et fragments de charbon, terre et cailloux; 3 contamination organique par infiltration des eaux de l'égout; 4a remblai de la terrasse; 4b tranchée de construction de l'égout; 5a sables et graviers propres avec poches de limons humifères; 5b sable gris propre; 5c molasse.

cailloutis permettant aux eaux de s'infiltrer directement dans le terrain naturel.

Le conduit, qui n'était remblayé que jusqu'à mi-hauteur, a pu faire l'objet d'une exploration interne (fig. 9). De nombreuses traces dans la maçonnerie de la voûte attestent l'utilisation d'un cintre de bois, réalisé avec 9 planchettes de 80 x 8 x 2 cm environ. Ce cintre reposait sur le ressaut interne du sommet des piédroits, au moyen de lattes transversales espacées de 80 cm. Deux des planches du cintre, dont le volume et l'aspect étaient parfaitement conservés grâce à une fine enveloppe de tuf, attestent que l'armature de bois était abandonnée dans la canalisation après la mise en place de la voûte (fig. 10). Ces planches étaient en sapin.

Il a été possible de remonter à l'intérieur du conduit jusqu'à 3 m de l'axe de la canalisation nord-sud observée par Troyon en 1862 – 1863. L'égout se prolongeait au-delà de cette limite, que l'épaisseur du remblai ne permettait pas de franchir. Une exploration effectuée dans l'égout nord-sud a elle aussi été arrêtée par un bouchon de terre à 4 – 5 m de l'hypothétique jonction, mais la voûte semblait se poursuivre au-delà du bouchon. Les fouilles de 1988 devraient permettre de préciser le raccord entre ces deux conduits.

Aucune canalisation secondaire ne se jette dans l'égout sur la longueur du tronçon observé.

Vers l'est, le tunnel se prolonge jusqu'à environ 20 m en aval du mur de soutènement de la terrasse. Un sondage à la pelle mécanique montre qu'il est intact à cet endroit, alors qu'il n'en subsiste plus aucune trace 2 m plus à l'est. La canalisation débouchait-elle à l'air libre, dans un tuyau de bois ou dans un puits perdu? Il a été impossible de le vérifier, cet endroit se situant bien au-delà du mur de terrasse, limite désignée de l'intervention. Il est souhaitable d'effectuer ce contrôle lors d'une prochaine campagne.

Du point de vue chronologique, plusieurs éléments permettent d'affirmer que la canalisation est contemporaine des installations B1: elle suit la même orientation, elle a été construite avant le double mur de terrasse qui la recouvre et avant la mise en place des remblais de l'esplanade.

Le remplissage du conduit n'a livré que peu de matériel; la présence, sur le fond du canal, de quelques tesselles de mosaïque montre que les sédiments se sont fixés bien après l'abandon des bâtiments.

#### 2.2.4. Remblais

Après ou pendant l'érection des murs, d'imposants remblais ont été mis en place afin de réaliser une esplanade devant la façade des bâtiments. Il est plausible que le niveau de circulation sur l'esplanade ait été légèrement

abaissé par rapport aux sols des pièces habitables. L'altitude du fond du bassin découvert sur la terrasse parle en faveur de cette hypothèse: si l'esplanade était au même niveau que les sols intérieurs, le bassin atteignait 2 m environ de profondeur, ce qui peut paraître excessif. En admettant une marche de 40 cm entre l'intérieur et l'extérieur des pièces, on obtient une terrasse haute de 3 m environ au mur de soutènement (fig. 11).

S'il est probable que, dans la frange occidentale de la zone fouillée au moins, une certaine épaisseur de ces remblais romains était encore en place, rien ne permettait, à quelques rares et fragiles indices près, de les distinguer de la terre à vigne qui les recouvre.

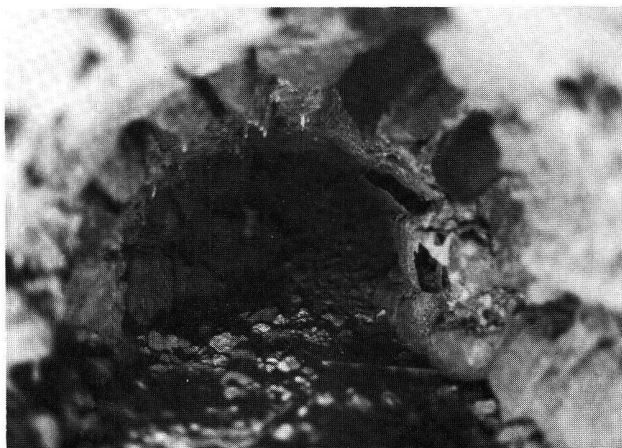


Fig. 9. Vue de l'intérieur de l'égoût.

#### 2.2.5. Le mur de terrasse

Le mur de soutènement de l'esplanade a été observé en plan sur environ 50 m. Trois coupes l'ont mis en évidence au nord de la zone fouillée (fig. 2). Comme A. Naef l'avait déjà constaté en 1896, il s'agit d'un mur double: le mur est, large d'environ 1 m, présente une construction solide, bien maçonnerie, parementée sur la face aval; le mur ouest, de largeur analogue, est constitué de grosses pierres irrégulièrement disposées et chichement maçonneries, du moins au niveau de conservation actuel. Le mur ouest s'appuie à l'évidence contre la maçonnerie du mur est. Ces deux murs sont cependant contemporains<sup>4</sup>, leur disposition ne trahissant que leur mode de construction: le mur oriental, parementé sur sa face visible, a été implanté en premier lieu sur quelques assises, puis on l'a doublé sur le côté ouest, d'où devait venir la pression des terres. Il semble logique que ce dispositif ait été remblayé au fur et à mesure de sa construction.

Le mur est apparaît seul sur une longueur maximale de 40 m; il semble que cette anomalie soit liée à l'état de conservation des structures: le mur ouest, moins fondé que son voisin, a probablement été détruit; parfois, le fond de sa fondation semble apparaître sous forme de trace à l'arrière du mur est.

Fait nouveau, le mur de terrasse présente un retour vers l'ouest à son extrémité sud; relativement bien maçonnerie, il mesure environ 1 m de largeur (fig. 12) et se rattache à l'extrémité sud du mur amont. La limite sud de la terrasse est donc fixée avec certitude. La trace d'un hypothétique de mur vers l'ouest a été observée à environ 40 m au nord de cette limite, sans qu'il soit possible de déterminer quelles sont ses relations avec le mur de terrasse.



Fig. 10. Empreinte en tuf de deux planchettes du cintre de construction de la voûte.

#### 2.2.6. Les locaux

Seules quatre pièces habitables au maximum<sup>5</sup> ont pu être fouillées en plan. En outre, plusieurs refends observés sur quelques centimètres à la limite ouest de la fouille marquent les limites des locaux repérés par d'Oleyres en 1841.

Au sud, une vaste pièce carrée d'environ 10 m de côté (fig. 3, A) s'étend au nord-est de la pièce à la mosaïque des

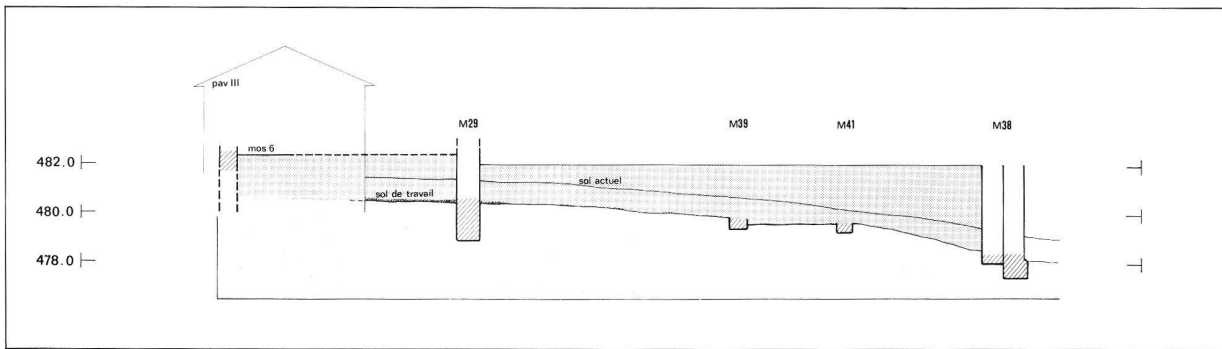


Fig. 11. Coupe schématique restituée est-ouest à la hauteur de la mosaïque du char. En gris foncé, le terrain naturel; en gris clair, les remblais; en hachuré, les parties conservées.

Divinités. L'altitude de cette dernière (482.29) est de 2 m supérieur au niveau de conservation le plus bas des murs. Cette pièce était équipée d'un hypocauste dont ne subsiste que le ressaut interne des parois, support évident de la suspensura.

Le chauffage de l'hypocauste s'effectuait par l'intermédiaire d'un petit couloir souterrain disposé dans le local voisin (B). Deux murs, obliques par rapport à l'ensemble des structures, délimitent ce couloir de service (fig. 13). Un ressaut interne indique le niveau du sol de circulation. Ce couloir, probablement voûté<sup>6</sup>, permettait d'accéder directement entre les pilettes de l'hypocauste de la grande pièce carrée. Ce dispositif peu commun a été observé également dans les thermes de la villa «impériale» de Konz<sup>7</sup>. Les dimensions du local sous lequel se trouvait le couloir de service (4 x 10 m au moins) semblent trahir un corridor plutôt qu'une pièce d'habitation; corridor qui, à une époque indéterminée, aurait été fermé par le mur 6.

Les deux locaux pourvus des mosaïques 6 et 7 (C et D) ont aussi pu être fouillés dans leur partie orientale. Leurs dimensions sont respectivement de 6 x 9 m et de 3,5 x 9 m. La fondation du mur nord de la pièce «au char» présente une anomalie non expliquée: une sorte de bouchon de maçonnerie transversal qui a obstrué une ouverture dans le mur ou qui a été englobé dans sa construction.

Le plan de ces locaux de façade présente un manque de symétrie et de régularité surprenant au premier abord: la grande pièce A fait saillie, tout comme les pièces C et D, sans pour autant que ces avancées soient alignées. Il est possible que des aménagements paysagistes tels que murs, colonnades ou autres, implantés après la mise en place de la terrasse, aient été fondés beaucoup moins profondément que les murs porteurs et que, par conséquent, il n'en subsiste aucune trace. D'autre part, la façade de ces bâtiments B1 ne devait être que peu visible de la zone située en contrebas de l'esplanade.

### Le bassin

Devant l'avancée formée par la pièce carrée et le couloir se trouvait un bassin rectangulaire de 10 x 5 m environ (st 47), dont ne subsiste que le fond, constitué d'une chape de mortier au tuileau sur un radier de boulets, le tout implanté dans le terrain naturel (fig. 14 et 15). La surface du mortier de tuileau présente, dans des conditions d'humidité favorables, de très nettes traces de dallage. Aucun élément d'adduction ou d'évacuation d'eau n'est conservé.

Ce bassin, de par son emplacement et son orientation, est sans doute contemporain du bâtiment B1, à moins qu'il ne corresponde à un aménagement postérieur.

### 2.3. Matériel et chronologie

La fouille n'a livré qu'un très rare matériel archéologique, presque jamais scellé par une couche romaine. Il ne peut donc fournir de datation précise tant pour l'édification que pour l'abandon des bâtiments<sup>8</sup>. D'une manière générale, il confirme les dates déjà perceptibles à travers le matériel issu des fouilles anciennes: pratiquement rien d'antérieur à la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, et rien de postérieur à la fin du III<sup>e</sup>. Seules une pointe de flèche de l'âge du Bronze et deux fibules augustéennes font exception.

Quelques tessons de la fin du I<sup>er</sup> siècle ont été mis au jour à la surface du sol du grand local allongé interprété comme une baraque de chantier. Ils constituent le seul matériel stratigraphiquement fiable de la campagne.

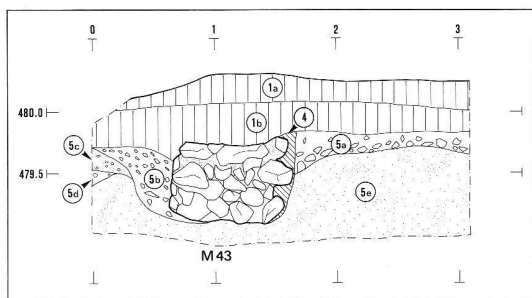


Fig. 12. D124. Coupe du mur sud de la terrasse (M43), vue de l'ouest. 1a Humus; 1b terre à vigne; 4a tranchée de fondation de M43; 5a couche argileuse brun-rouge, cailloux; 5b sables et cailloux; 5c sables et graviers; 5d poche limoneuse; 5e sables.



Fig. 13. Vue des locaux A et B, du sud-ouest. On aperçoit dans le couloir de service le ressaut qui marque le niveau de circulation à l'intérieur.

### 3. Bilan

La campagne 1986 a été moins terne que prévu, grâce à l'importance des fondations et à la présence d'une canalisation d'égoût insoupçonnée. Elle a permis de mettre en évidence les étapes principales du chantier de construction du palais et de compléter partiellement son plan. La limite sud de la terrasse, le mode de construction de son mur de soutènement et son volume ont pu être précisés.

Il sera particulièrement intéressant, lors des futures investigations, d'observer la jonction amont de l'égoût avec la canalisation observée au siècle dernier, ainsi que de fouiller le puits perdu dans lequel elle débouchait peut-être. La fouille de la zone située entre les pavillons III et IV devrait permettre de replacer les fondations observées en 1986 dans une séquence stratigraphique complète, avec sols d'occupation et niveaux d'abandon.

Laurent Flutsch  
IAHA  
B.F.S.H. 2  
1015 Lausanne-Dorigny



Fig. 14. Vue du bassin (st 47), du sud.

#### Notes

- 1 AS 1978, 2, 84-86.
- 2 La direction technique du chantier a été assumée par M. José Bernal, dessinateur-technicien de fouille de l'IAHA; MM. Daniel Castella, Jean-Blaise Gardiol et Frédéric Rossi ont assuré l'encadrement des fouilleurs; Mlle Catherine May a pris en charge la coordination de la documentation graphique et Mlle Sylvie B. Peyrollaz la couverture photographique.
- 3 En attendant le rapport définitif, la documentation de terrain (photos, relevés, notes) ainsi que le matériel archéologique restent déposés à l'IAHA.
- 4 Le mur ouest n'a en aucun cas pu exister seul. Il paraît d'autre part invraisemblable que le mur est, s'il avait existé seul durant des années, ait été dégagé sur sa face occidentale sur une longueur de 300 m afin de mettre en place le mur de blocage ouest.
- 5 L'absence de sols de circulation et de couches de démolition empêche de distinguer les espaces couverts des cours ou passages à l'air libre.
- 6 Une tentative de restitution montre que le niveau supérieur de cette voûte ne dépasserait pas l'altitude de la mosaïque des Divinités.
- 7 Die römische Kaiservilla von Konz, in: Trier, Kaiserresidenz und Bischofssitz, die Stadt in spätantiker und frühchristlicher Zeit, Mainz am Rein 1984, 310.
- 8 Le matériel archéologique exhumé en 1986 est étudié en séminaire depuis janvier 1988.



Fig. 15. Coupe du bassin, du sud.